
CADRE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES



Enseignement supérieur
Direction générale des affaires universitaires et collégiales
Direction de l'enseignement collégial

PRÉSENTATION

En lien avec le Règlement sur le régime des études collégiales, la Direction de l'enseignement collégial a pour mandat de proposer des orientations ainsi que de formuler des recommandations et des avis sur l'enseignement collégial aux autorités ministérielles. À ce titre, elle réalise des travaux d'élaboration, de suivi, de révision et d'évaluation des programmes d'études préuniversitaires et de la formation générale.

Le Ministère propose, dans le document qui suit, un cadre général d'élaboration des programmes d'études préuniversitaires. Ce cadre général permet de rappeler les concepts spécifiques et les fondements des programmes d'études préuniversitaires. Il présente le contexte d'élaboration et les phases de développement des programmes d'études.

Le *Cadre général d'élaboration des programmes d'études préuniversitaires* précise les caractéristiques à partir desquelles l'élaboration d'un programme d'études préuniversitaires sera réalisée. Il vise à favoriser :

- l'arrimage entre la formation générale et la formation spécifique des programmes d'études (approche programme);
- l'harmonisation entre les programmes collégiaux et les programmes universitaires (continuum de formation);
- l'acquisition de compétences comparables à l'échelle du réseau collégial;
- une éducation qui contribue au développement intégral de la personne.

FONDEMENTS DES PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES

La finalité des programmes d'études préuniversitaires est de préparer les étudiantes et étudiants aux études universitaires grâce à une formation axée sur l'intégration de la formation générale et de la formation spécifique ainsi que sur le transfert des apprentissages. Elle doit donc traduire les exigences d'un continuum de formations orientées vers la réussite d'études universitaires.

Les programmes d'études préuniversitaires expriment cette finalité dans la mesure où ils visent :

Une formation multidisciplinaire large et polyvalente

La formation préuniversitaire est conçue comme étant la première étape d'un cheminement de cinq ans conduisant à une formation universitaire de baccalauréat. Elle vise ainsi le développement de compétences de base qui permettront aux étudiantes et étudiants d'avoir accès à un ensemble de programmes universitaires d'un même domaine de formation. Les étudiantes et étudiants sont ainsi sensibilisés et initiés à plus d'une discipline du domaine de formation afin de développer leur connaissance.

Une culture générale alliée au développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être

La formation collégiale doit permettre d'accéder à la culture vue comme héritage de civilisation, ouverture au monde, horizon de la société québécoise et outil indispensable pour assurer le développement des étudiantes et étudiants. Elle doit aussi permettre l'acquisition d'une culture suffisante dans le domaine de formation ainsi que le développement d'habiletés intellectuelles, objectifs fondamentaux des programmes préuniversitaires.

NATURE DES PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES

Un programme est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales, article 1*).

Qu'il s'agisse d'une formation technique ou d'une formation préuniversitaire, le programme sert de référence à l'enseignement, à l'évaluation des apprentissages, à la reconnaissance des acquis, au développement du matériel didactique ainsi qu'à l'organisation et au financement de la formation. Il constitue aussi une source d'informations pour les partenaires universitaires et pour d'autres ministères et organismes liés au domaine de la formation universitaire.

Il doit, pour ce faire, indiquer un certain nombre d'éléments dans un ensemble intégré tel que suit :

- les visées et les compétences communes à la formation collégiale;
- les buts du programme;
- les objectifs et standards et les activités d'apprentissage de la formation générale commune;
- les objectifs et standards de la formation générale propre;
- les objectifs et standards de la formation générale complémentaire;
- les objectifs et standards de la formation spécifique.

CARACTÉRISTIQUES DES PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES

Pour remplir leurs fonctions, les programmes doivent présenter les caractéristiques suivantes :

Les programmes sont définis par compétence

En formation préuniversitaire, les compétences désignent à la fois des connaissances, des habiletés et des attitudes dont l'acquisition ou la maîtrise est nécessaire pour réussir des études universitaires dans des domaines précis.

Les programmes doivent être harmonisés

Les programmes d'études collégiales et universitaires sont harmonisés de manière à :

- éviter les dédoublements;
- être en mesure de définir les spécificités de chacun;
- favoriser le continuum de formation et faciliter le passage à l'université;
- favoriser la réussite des études.

Les programmes doivent être pertinents et cohérents

Les programmes d'études préuniversitaires sont pertinents lorsqu'ils répondent aux besoins des étudiantes et étudiants, des universités et de la société. Ils sont cohérents lorsque leurs divers éléments constitutifs sont étroitement reliés et logiquement organisés.